

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE713

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 2

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* A l'article 12, les mots : "au deuxième alinéa du paragraphe I de" sont remplacés par le mot : "à".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.